

- l'autorisation de port de publicité s'il y a lieu
- le certificat de conformité du bateau
- les mineurs devront présenter une autorisation parentale

5/ Programme :

Mardi 14 avril		Accueil des bateaux possible sur le site
Mercredi 15 avril	9h à 18h	Jauge et inscriptions
Jeudi 16 avril	9h à 17h 17h 14h	Jauge et inscriptions Clôture des inscriptions 1 ^{er} signal d'avertissement course entrainement
Vendredi 17 avril	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses
Samedi 18 avril	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses
Dimanche 19 avril	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses
Lundi 20 Avril	10 h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses

6/ Jauge

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Les certificats de conformité seront présentés au moment du contrôle de jauge, ainsi que l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu. Les voiles de 420 non préalablement certifiées ne seront pas acceptées. Des contrôles de jauge pourront être effectués en cours d'épreuve, à terre comme sur l'eau.

7/ Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'heure de clôture de la confirmation d'inscription

8/ Format de l'épreuve et parcours

Pour les 420, si au plus 80 équipages sont inscrits, un seul groupe sera constitué (course en flotte). Si plus de 80 équipages sont inscrits, les courses auront lieu en groupes avec éventuellement une phase de sélection et une phase finale (Groupes Or et Argent). La formule retenue sera conforme au règlement sportif de l'UNIQUA en vigueur au 1^{er} mars 2009 et sera détaillée dans les IC.

Pour L'EQUIPE, un seul groupe - 3 courses par jour maximum. La formule sera conforme au règlement sportif de l'association «L'EQUIPE FRANCE JEUNE » et sera détaillée dans les IC.

Les parcours pourront être de type trapèze, triangle ou banane.

9/ Pénalités

8.1 : La RCV 44.2, rotation de 2 tours s'appliquera

8.2 : La règle 42 des RCV sera appliquée, modifiée par l'article C1.2 des règles de classe pour les 420 et le paragraphe propulsion pour les L'Equipe.

10/ Classement

12 courses maximum seront courues. 4 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve. Le système de points à minima, RCV A4.1 s'appliquera. Le classement sera établi sur l'ensemble des courses, moins la

plus mauvaise à partir de 5 courses courues et validées, et moins les 2 plus mauvaises à partir de 10 courses courues et validées.

11/ Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Voir RCV règle 4, Décision de courir. L'Autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, ou bien avant, pendant, qu'après la régata.

12/ Responsabilité et assurances

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toute perte, dommage et/ou accident qui pourrait survenir en cours d'épreuve. Les concurrents possédant une licence FFVoile disposent de ce fait d'une assurance couvrant ces risques. Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions.

Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs, devront être assurés contre les dommages et les accidents causés aux personnes et aux matériels à tout moment pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1000000€ . Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription.

13/ Renseignements complémentaires

Tél/fax :04/91/16/35/93 04/91/16/80/44

Courriel :asptt_voile_marseille@hotmail.com

Site Internet: www.asptt-voile-marseille.com

Pour l'hébergement, prendre contact avec/ liste des hébergements et bulletin d'inscription en lien sur le site internet ci-dessus.